

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - SITE WEB

FOUAN APTEMIS, Siège Social : 152 Boulevard Berthier - 75017 PARIS,  
immatriculée au RCS de Paris sous le n° 449 294 560.

## 1. Objet - Application - Opposabilité - Modification

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Service (ci-après « les Conditions générales ») ont pour objet de définir les conditions tant techniques que financières dans lesquelles FOUAN APTEMIS contracte avec le souscripteur (ci-après « le Client » ou « les Clients »).

Toutes les fournitures de biens et de prestations de services, tels que, sans caractère limitatif : hébergement, serveur dédié, mise à disposition d'outils ou de logiciels, etc..., par FOUAN APTEMIS au profit des Clients, sont soumises aux Conditions Générales ci-après exposées.

FOUAN APTEMIS est autorisée à modifier le contenu des présentes Conditions Générales, sous réserve de notifier au Client l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des Conditions Générales, disponible en ligne. Faute d'opposition écrite dans les vingt-huit (28) jours suivant cette notification, l'accord du Client sera réputé acquis, entraînant l'entrée en vigueur immédiate et automatique des Conditions Générales modifiées ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par FOUAN APTEMIS dans le cadre de la notification susvisée.

## 2. Réserve de noms de domaine

### 2.1. Enregistrement de noms de domaine.

Concernant la réserve et/ou le maintien des noms de domaine, FOUAN APTEMIS ne joue qu'un rôle de courtier entre le Client et toute autorité compétente dans l'attribution et la gestion des noms de domaine dont le Client souhaite obtenir la réserve et l'enregistrement. En d'autres termes, FOUAN APTEMIS est le prestataire d'enregistrement; par conséquent, la souscription du contrat d'enregistrement auprès de ladite autorité se fait au nom du client. FOUAN APTEMIS n'a aucune influence sur l'attribution des noms de domaine. Par conséquent, FOUAN APTEMIS ne garantit pas et n'est pas responsable de l'attribution effective des noms de domaine sollicités pour les Clients. FOUAN APTEMIS ne garantit pas non plus, notamment, que les noms de domaine attribués sont libres de droits ou le resteront utilisables à l'avenir. Le Client dégage ainsi FOUAN APTEMIS, notamment, de toute réclamation et/ou demande en dommages et intérêts émanant de tiers, qui serait due à une utilisation frauduleuse d'un nom de domaine.

### 2.2. Exclusions de responsabilité. Garanties.

Le Client garantit que le nom de domaine sollicité ne porte pas atteinte aux droits des tiers. Le Client dégage à ce titre de toute responsabilité FOUAN APTEMIS, l'organisme de gestion et d'attribution des noms de domaine (ci-après le « Registrar ») et le prestataire d'enregistrement (ci-après le « Registry »), ainsi que, plus généralement, toute autre personne physique ou morale intervenant dans le cadre de l'enregistrement, à sa demande, d'un nom de domaine. Le Client garantit en outre FOUAN APTEMIS contre tout recours en revendication et réclamation de toute nature, et notamment demandes en dommages et intérêts, qu'un tiers pourrait formuler au titre de l'utilisation frauduleuse d'un nom de domaine ou de signes distinctifs (marques, noms, logos, etc.) par le Client ; le Client assumera ainsi toutes les conséquences, notamment financières, résultant de l'utilisation frauduleuse du nom de domaine qu'il aura effectuée sous sa responsabilité, et garantira et indemnifera notamment FOUAN APTEMIS de toutes condamnations et frais de défense éventuels résultant de telles réclamations en justice formulées par des tiers.

### 2.3. Résolution de conflits de noms de domaine.

**Procédure UDRP obligatoire.** Pour les noms de domaine dont l'extension est en « .com », « .net », « .org », « .info » ou en « .name », le Client accepte que la « Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy » (ci-après « UDRP ») s'applique aux règlements de conflits éventuels, aux fins de résoudre des litiges concernant l'atteinte au droit des marques, au nom ou à tout autre signe distinctif ou à tout autre droit voisin. Il incombe au Client d'assumer ses droits et

obligations dans le cadre d'une procédure UDRP. Le Client reconnaît que les autorités compétentes dans l'attribution et la gestion des noms de domaines seront autorisées, après décision en ce sens prise par l'autorité en application des règles UDRP, à supprimer ou à transférer le nom de domaine litigieux à un tiers désigné, à moins que, dans les 10 jours de ladite décision, le Client lui apporte, dans le cadre d'une notification écrite, la preuve de l'introduction d'un recours en justice formé à son encontre. Si le nom de domaine enregistré ou réservé par le Client est un nom de domaine dont l'extension est en «.com», «.net» ou «.org», «.info», «.name» ou «.fr», aucun transfert du nom du domaine à un tiers ne sera effectué par FOUAN APTEMIS aussi longtemps que l'affaire est pendante devant les tribunaux judiciaires ou arbitraux, dans le cadre d'un procès pour atteinte au droit des marques au droit au nom ou à tout autre signe distinctif ou droit voisin. Cette interdiction se prolongera jusqu'à 15 (quinze) jours après la décision finale ordonnant un tel transfert de nom de domaine, à moins qu'il soit certain que la décision à intervenir soit opposable aux tiers dès son prononcé. La résiliation de noms de domaine inclus ou en supplément payant dans un contrat ne fera l'objet d'aucun remboursement, sous réserve d'une résiliation unilatérale par FOUAN APTEMIS d'un ou plusieurs noms de domaine. Cette condition est aussi applicable pour tout autre service supplémentaire ajouté au contrat par le Client.

#### **2.4. Renouvellement de nom de domaine**

Tout enregistrement effectif d'un nom de domaine sera automatiquement renouvelé à son terme, à moins que le Client ait pris soin de résilier en bonne et due forme tout ou partie des noms de domaine objet du contrat ou qu'une décision de justice, devenue exécutoire, impose autre chose. FOUAN APTEMIS est expressément autorisée à facturer le Client, de tous frais liés audit renouvellement de noms de domaine. Le Client assure FOUAN APTEMIS que toute instruction donnée en son nom l'aura été par un mandataire dûment habilité à cet effet.

### **3. Garantie de performances - Hébergement**

FOUAN APTEMIS fournit au Client les moyens techniques nécessaires pour que celui-ci puisse transférer ses données vers les serveurs de FOUAN APTEMIS, conformément aux stipulations à l'article 10.7, à concurrence de l'emplacement disque qui lui est réservé par FOUAN APTEMIS. FOUAN APTEMIS n'est pas responsable de l'hébergement au-delà de l'emplacement maximum réservé au Client. Il est expressément spécifié que FOUAN APTEMIS n'est pas tenue par une obligation de résultat mais par un engagement de moyens. Néanmoins, FOUAN APTEMIS assure une disponibilité de l'ordre de 99,9 % (moyenne calculée sur un an) de ses serveurs Internet. Sont exclues de ce calcul les périodes d'indisponibilité des serveurs pour cause de problèmes techniques nécessitant, hors défaillance, une maintenance régulière de FOUAN APTEMIS ou toutes autres difficultés indépendantes de la volonté de FOUAN APTEMIS, telles que, en particulier, la force majeure (notamment : défaillance de longue durée du réseau d'électricité, grèves, émeutes, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public de télécommunication, réquisition des autorités publiques, indisponibilité du réseau Internet, etc.) ou la responsabilité d'un tiers ou du Client. FOUAN APTEMIS se réserve la possibilité de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs. Ces modifications permettront toutefois d'offrir des performances au moins équivalentes à celles fournies au moment de la conclusion du contrat. La responsabilité de FOUAN APTEMIS est limitée aux matériels et logiciels installés sur ses serveurs.

### **4. Licence d'utilisation des outils et programmes -Droit d'auteur**

4.1 Par les présentes, FOUAN APTEMIS concède au Client, pour la durée du contrat, une licence d'utilisation, non-exclusive et strictement personnelle, portant sur les outils ou programmes (Logiciels-Tiers et outils «propriétaires» FOUAN APTEMIS) mis à sa disposition en application des présentes Conditions Générales. Les code-exécutables desdits outils ou programmes seront téléchargeables par le Client. Un outil ou programme d'ordinateur est un ensemble d'instructions qui commandent à un ordinateur l'exécution de certaines tâches dans le cadre de la réalisation d'un but donné. L'usage desdits éléments est limité aux stricts besoins du contrat par les utilisateurs autorisés. Sont notamment considérés comme faisant partie intégrante du programme d'éventuels éléments picturaux et audiovisuels et la documentation y afférente. Par ailleurs, les conditions de licence des éditeurs de programmes, indépendants de FOUAN APTEMIS, sont applicables cumulativement avec les présentes Conditions Générales, étant précisé que FOUAN

APTEMIS ne peut, en aucun cas, concéder au Client plus de droits que ces tiers éditeurs, ce que le Client reconnaît et accepte sans réserve.

4.2 Le Client peut faire toute sauvegarde de données conformément aux règles de l'art et, à cette fin, faire des copies de sauvegarde des programmes.

## 5. Offre -Acceptation - Fin du contrat

5.1 Le contrat est réputé conclu à la date de la confirmation par FOUAN APTEMIS du bon de commande adressé par le Client ou, au plus tard, au moment de l'exécution de ladite commande par FOUAN APTEMIS.

5.2 Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et soumis à un engagement ferme pour une durée minimum de deux (2) ans à compter de la conclusion du contrat. Après cette période de deux ans, le contrat peut être résilié à tout moment par chacune des parties, sans indication de motif, sous réserve d'une notification écrite par lettre recommandée avec A.R., dûment accompagnée d'une pièce justifiant de l'identité du Client. Le délai minimum de préavis est de trente (30) jours à compter de la réception de la demande de résiliation par FOUAN APTEMIS.

5.3 En outre, FOUAN APTEMIS pourra interrompre l'accès aux services et/ou résilier le contrat de plein droit et avec effet immédiat sans mise en demeure préalable et sans préavis, du fait d'un manquement grave du Client, notamment en cas de :

- non-respect par le Client des obligations prévues aux articles 4, 9 et 10 des présentes;
- retard dans le paiement des sommes dues par le Client en application de l'article 6 ci-après, qui serait supérieur à vingt (20) jours ou, supérieur à dix (10) jours seulement en cas de paiement par chèque;
- défaut de mise en conformité, après sommation du Client, de la forme et/ou du contenu de ses pages Web.

5.4 Si des tiers font valoir des droits sérieux auprès de FOUAN APTEMIS, susceptibles d'être atteints du fait de l'usage du ou des noms de domaine enregistré(s) par le Client en application des présentes, FOUAN APTEMIS est autorisée à confier le nom de domaine aux bons soins de la « Registry » et à interrompre l'accès au service et/ou résilier le contrat dans les conditions de l'article 5.3 des Conditions Générales de Vente.

5.5 A l'expiration du contrat objet des présentes, FOUAN APTEMIS est autorisée à libérer le nom de domaine. Tous les droits du Client sur le et relatif au nom de domaine expirent au plus tard au moment de la libération du nom de domaine.

5.6 Le Client accepte expressément que FOUAN APTEMIS, pour des raisons de sécurité, protège les demandes de transfert de nom de domaines par un « transferlock ». En cas de besoin, le Client peut demander à FOUAN APTEMIS d'enlever ledit «transferlock», autorisant ainsi le transfert du nom de domaine.

5.7 Le remboursement des sommes versées en application de l'article 6 ci-après ne pourra porter, le cas échéant, que sur les redevances mensuelles pour ledit «Pack», excluant tous services optionnels souscrits ou tout enregistrement d'un nom de domaine, prépayé, au-delà de la date de renouvellement suivant la notification et la prise d'effet de la résiliation du contrat. Tout remboursement se fera prorata temporis à compter de la date de prise d'effet de la résiliation du contrat.

## 6. Tarifs et paiement

6.1 La liste des tarifs de FOUAN APTEMIS en vigueur, applicable au jour de la commande, figure dans le lien «<https://www.aptemis.com/notre-offre/conception-de-sites-web/nos-tarifs-sites-web>» y afférent. Par principe, les tarifs de FOUAN APTEMIS sont fixes. Dans le respect de l'équilibre de l'accord entre les Parties, les prix peuvent être actualisés au terme des 2 premières années, puis chaque année contractuelle, après négociation entre les parties. Cette négociation interviendra trois mois avant le terme de chaque période (première période de vingt-quatre mois, puis

périodes de douze mois). Les modifications de prix prendront effet à la date anniversaire du Contrat. En cas de désaccord sur ces modifications à cette date, le Contrat prendra fin au terme de l'année concernée.

6.2 Le paiement de l'abonnement au service Aptemis s'effectue :

- soit en début d'année : le renouvellement de l'abonnement annuel s'effectue avant la date d'échéance.
- soit en début de mois : le renouvellement de l'abonnement pour le mois en cours s'effectue en début de mois (avant le 10 du mois). Nous conseillons très fortement à nos clients d'opter pour le renouvellement automatique afin de se protéger d'un oubli du renouvellement important pour eux.

En cas de retard de paiement, FOUAN APTEMIS est en droit :

1. de suspendre l'accès au site internet et de le faire passer en statut "site internet en maintenance". Dans ce cas, l'opération de remise en ligne sera facturée au client pour un montant de 50 euros HT.
2. de demander le paiement des intérêts au taux légal ou, à son choix, une majoration de retard égale à 1,5 fois le taux d'intérêts légal, par mois de retard à compter de la date de l'exigibilité des sommes dont le versement est prévu en vertu du présent article. De même, en cas de retard de paiement lié à une prestation d'hébergement d'Internet, FOUAN APTEMIS sera en droit de suspendre sans délai le dit hébergement du Client.

6.3 Si la mise en demeure du Client reste sans effet, FOUAN APTEMIS pourra céder à tout moment sa créance à une compagnie d'affacturage dans quel cas le paiement devra intervenir au bénéfice du compte mentionné sur la facture établie par cette dernière. Dans ce cas, FOUAN APTEMIS facturera au Client la somme forfaitaire de quinze (15) Euros au titre des frais administratifs engagés à fin de recouvrement.

6.4 Le paiement du service de création de site doit être versé en 2 temps à FOUAN APTEMIS : 50% à la commande, puis 50% à la livraison (2 à 3 semaines plus tard). Le site internet est considéré comme livré dès lors que la structure générale du site est achevée, avec le placement des menus, sous-menus, pages, charte graphique et logo (fournis par le client), et dès lors que les modules d'administration souhaités ont été mis en place. Les modules compris dans le site internet sont: formulaire de contact, diaporamas (photos/vidéos), gestionnaire d'envoi de newsletters, gestionnaire d'événements et galerie photos. D'autres modules ou extensions peuvent être ajoutés et font l'objet d'un devis. Il est également entendu que la livraison du site ne peut être retardée par le seul fait du client qui n'aurait pas fourni le contenu nécessaire au remplissage complet des pages alors que la structure du site est achevée par ailleurs. C'est après la livraison que commencent les périodes d'hébergement, de formation et d'assistance à l'administration. Les contenus manquants peuvent alors être administrés par FOUAN APTEMIS (assistance 2 heures par mois) ou par le client lui-même une fois formé. A l'issue de la première année, le paiement des redevances mensuelles, visées dans les tarifs, devra être versé par le Client chaque mois par prélèvement automatique. Pour toute autre prestation de service, le paiement se fera par chèque à réception de facture. En matière de prix toute convention particulière et dérogatoire passée par écrit entre FOUAN APTEMIS et le Client prime.

6.5 Les paiements du Client se font par chèque et par prélèvement automatique. Pour le prélèvement automatique, le client sera amené à communiquer un certain nombre d'informations sur le compte à prélever et devra renvoyer le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique, accompagné d'un relevé d'identité bancaire. En cas de rejet de prélèvement, FOUAN APTEMIS facturera au Client la somme forfaitaire de vingt (20) Euros au titre des frais administratifs engagés.

6.6 APTEMIS est en droit de n'activer un nom de domaine qu'après le paiement des sommes dues au titre de l'enregistrement (frais d'enregistrement et honoraires de FOUAN APTEMIS).

## 7. Responsabilité

Le Client s'engage à ne rechercher la responsabilité contractuelle de FOUAN APTEMIS qu'en cas de manquement grave et prouvé à l'une de ses obligations substantielles, en vue de la réparation d'un préjudice direct. En tout état de cause, FOUAN APTEMIS ne sera en aucun cas responsable de tout préjudice indirect ou immatériel, quel qu'il soit, subi éventuellement par le Client, et notamment de tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfices, perte de données, même si le prestataire a été informé de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.

## 8. Contenu des pages Web

8.1 Tout contenu mis à disposition sur le site Web du Client doit être clairement rattaché au Client, celui-ci devant notamment indiquer impérativement le nom du directeur de publication et leurs adresses. FOUAN APTEMIS attire l'attention du Client sur le fait que d'autres obligations peuvent lui incomber, par exemple, en cas de mise à disposition de services audiovisuel ou de télécommunication ou en cas d'utilisation de données à caractère personnel touchant les usagers du site. Le Client dégage FOUAN APTEMIS de toute responsabilité à l'égard des tiers résultant du non-respect, par celui-ci, de l'une quelconque de ses obligations; il garantira à ce titre FOUAN APTEMIS en cas de demande ou de recours à son encontre, dans les mêmes termes que ceux prévus à l'article 2.2 des présentes.

8.2 Le Client s'engage à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit,

- aux contenus à proprement parler, bandeaux publicitaires, etc.
- à la loi, à l'ordre public (violence, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, telle la distribution/diffusion/mise à disposition d'images pédopornographiques etc.), aux bonnes moeurs et/ou aux droits des tiers (droits de propriété intellectuelle, droit à la vie privée etc.).

Le non-respect de ces engagements entraînera généralement la résiliation du contrat, étant précisé que tout signalement d'un « contenu illicite » conformément à l'article 6 de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique(LCEN) pourra conduire, tout de suite et dans un premier temps, à la suspension de l'accès du contenu litigieux voire du contrat.

8.3 Le Client est seul responsable des contenus hébergés et diffusés par lui. FOUAN APTEMIS ne saurait en aucune manière être responsable de la légalité des contenus hébergés et diffusés par le Client. FOUAN APTEMIS n'est pas tenue de vérifier si la présentation du Client de son site Web. Si FOUAN APTEMIS constate néanmoins une infraction à la loi, elle est autorisée à interrompre et/ou résilier le Contrat dans les conditions de l'article 5.3 des Conditions Générales de Vente.

Il en ira a fortiori de même en cas de réquisition de l'autorité publique ou de demande en justice ou de réclamations de tiers qui, selon FOUAN APTEMIS pourraient apparaître justifiées et suffisamment sérieuses. FOUAN APTEMIS fera ses meilleurs efforts pour informer le Client dans les plus brefs délais. FOUAN APTEMIS se réserve le droit (i) de procéder à des opérations de surveillance ciblées et temporaires relatives à l'utilisation des services et (ii) d'interrompre l'accès aux services et/ou résilier le Contrat, dans les conditions de l'article 5.3 des Conditions générales en cas de manquement du Client aux obligations définies au présent article 8.

Le Client sera par ailleurs pleinement responsable de tout dommage subi de ce fait par le Client lui-même, FOUAN APTEMIS ou toute autre personne.

## 9. Obligations du Client

9.1 Le Client garantit que les données qu'il fournira à FOUAN APTEMIS sont justes et complètes. Il s'engage à informer FOUAN APTEMIS immédiatement de tout changement les concernant et de confirmer sous quinzaine à FOUAN APTEMIS l'exactitude des données si FOUAN APTEMIS en fait la demande. Sont notamment visés, sans caractère exhaustif, les informations suivantes : nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et de télécopie du Client; du responsable technique du domaine; et du responsable administratif du domaine. Le cas échéant, le Client est tenu de rembourser à FOUAN APTEMIS les frais réclamés par le "Registrar" pour la modification de ses données personnelles.

9.2 Le Client s'engage à tenir confidentiel les mots de passe en vue de l'accès aux différents services proposés par FOUAN APTEMIS et de l'informer immédiatement dans l'hypothèse où il viendrait à apprendre qu'un tiers non autorisé en a pris connaissance. Si cette prise de connaissance est due au fait du Client et a permis à un tiers l'utilisation frauduleuse du mot de passe donnant accès aux prestations de FOUAN APTEMIS et présentant des risques de dysfonctionnement du service, le Client devra régler immédiatement entre les mains de FOUAN APTEMIS une somme

équivalente au montant des redevances afférentes à l'utilisation des services ou biens correspondants au tarif en vigueur et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être éventuellement demandés par FOUAN APTEMIS ou par un tiers intéressé. Le Client reconnaît expressément être informé du fait que même des modifications mineures des programmes peuvent rendre inutilisable tout le système.

9.3 Le Client s'engage à ne pas utiliser de messagerie électronique ou tout autre support Internet pour envoyer, via les infrastructures FOUAN APTEMIS des courriers électroniques de prospection, sauf accord exprès du destinataire, des messages publicitaires interdits ou encore des messages dont le contenu est illicite ou dénigrant. Ceci est valable en particulier quand des courriers électroniques de contenu identique sont envoyés à un grand nombre de destinataires internautes (activité dite de «spamming»). Une telle utilisation des services de FOUAN APTEMIS est strictement interdite et pourra entraîner l'interruption et/ou la résiliation du contrat, dans les conditions de l'article 5.3 des Conditions générales. Le Client sera par ailleurs pleinement responsable de tout dommage subi de ce fait par le Client lui-même, FOUAN APTEMIS ou toute autre personne.

9.4 Le Client s'engage à éviter que la conception et la consultation de son site Internet entraîne une charge exceptionnelle des serveurs, par exemple par des scripts CGI, qui nécessitent une capacité de calcul importante ou qui nécessitent un espace de mémoire important. FOUAN APTEMIS est autorisée à supprimer unilatéralement des pages Web non conformes à ces exigences. FOUAN APTEMIS avertira dans les plus brefs délais le Client de l'application d'une telle décision.

#### 9.5 Trafic

Le volume des données transférées mensuellement par le Client est limité. Dans le cas où aucun volume limite n'est défini, le volume des données transférées est limité à deux (2) giga-octets par mois. Evidemment, les hébergements illimités ne sont pas concernés par ce plafond. Le volume des données transférées est la somme de tous les transferts découlant du contrat souscrit par le Client. Le volume des données transférées supérieur à cette limite sera facturé par FOUAN APTEMIS au tarif en vigueur (indiqué sur le site FOUAN APTEMIS) et dans la limite d'un plafond maximum technique, défini par FOUAN APTEMIS, au-delà duquel le transfert ne pourra plus être assuré. Ces prix sont modifiables moyennant un préavis de quinze (15) jours par FOUAN APTEMIS.

9.6 Le Client s'engage à ne pas proposer de chat sur les présences hébergées par APTEMIS.

9.7 Le Client s'engage à ne pas héberger, proposer ou diffuser illégalement des œuvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins. La mise en service de serveurs dits de «peer-to-peer» ou de plates-formes de téléchargement, la diffusion en flux continu (« streaming») ou tout autre acte par lequel des œuvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins pourraient être mis à disposition de tiers et partagés de manière illicite est également interdit. L'implémentation et la mise à disposition de liens hypertextes menant vers des sites proposant du téléchargement «peer-to-peer», des services de téléchargement ou de diffusion en flux continu («streaming») ou tout autre acte par lequel des œuvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins pourraient être mis à disposition de tiers et partagés de manière illicite sont également interdits. En cas de non-respect par le Client des obligations mises à sa charge au titre du présent paragraphe, FOUAN APTEMIS se réserve le droit de bloquer l'accès à l'espace Web ou de déconnecter le serveur du réseau, de suspendre ses services sans autre notification et si nécessaire de résilier ledit contrat.

9.8 Le Client s'interdit de plus ce qui suit :

- Poster, héberger, publier, transmettre, reproduire ou distribuer toute information ou logiciel contenant un virus ou tout autre composant dangereux ;
- Ouvrir son serveur au relais de messages électroniques (« open mail relay ») ;
- Utiliser tout serveur ou service de FOUAN APTEMIS pour accomplir des attaques par déni de service (« denial of service attacks») à l'encontre de tout autre site ou service Internet, ou aider à l'accomplissement de telles attaques;
- Utiliser tout serveur ou service de FOUAN APTEMIS pour se livrer à une activité de « hameçonnage » («phishing activities») et ce par la création de sites Internet frauduleux ou d'envois de mails frauduleux («spamming» ou envoi isolé). FOUAN APTEMIS se réserve le droit (i) de procéder à des opérations de

surveillance ciblées et temporaires relatives à l'utilisation des services et (ii) d'interrompre l'accès aux services et/ou résilier le Contrat, dans les conditions de l'article 5.3 des présentes Conditions générales en cas de manquement du Client aux obligations définies au présent article 10. Le Client sera par ailleurs pleinement responsable de tout dommage subi de ce fait par le Client lui-même, FOUAN APTEMIS ou toute autre personne.

## **10. Protection des données personnelles**

10.1 FOUAN APTEMIS est autorisée à utiliser les données de ses Clients pour les aider dans l'administration de leur site. FOUAN APTEMIS s'engage à donner accès à ses Clients, gratuitement et à tout moment, à toutes les données enregistrées les concernant, conformément à la législation applicable en France.

10.2 Le Client autorise FOUAN APTEMIS à prendre connaissance à tout moment des pages enregistrées sur le serveur Web. FOUAN APTEMIS informe le Client que la protection des données personnelles ne peut être totale dans un réseau ouvert tel qu'Internet. D'autres internautes peuvent en particulier, le cas échéant, être en mesure de perturber la sécurité du réseau et de contrôler certains échanges d'informations. Le Client est seul responsable des données transmises via Internet et enregistrées sur des serveurs Web.

## **11. Droit de rétractation**

Conformément aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation le Client bénéficie d'un droit de rétractation. Le Client peut exercer son droit de rétractation, sans motif, dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du bien ou de la conclusion du contrat pour les services. Pour revenir sur son consentement et annuler la commande, le Client doit en informer FOUAN APTEMIS par courrier postal (uniquement). Le droit de rétractation, s'il a été valablement exercé, permet au Client d'obtenir le remboursement de sa commande. Sont exclus du droit de rétractation, les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés à la demande du Client. L'enregistrement d'un nom de domaine auprès de FOUAN APTEMIS constitue, du fait du choix opéré par le Client sur le radical (la partie distinctive du nom de domaine) et l'extension retenue, la fourniture d'un bien personnalisé au sens de l'article L 121-20-2, 3°. Aussi, le Client reconnaît expressément qu'il ne peut exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du nom de domaine commandé. Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement de l'enregistrement. Sont également exclus du droit de rétractation les services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de rétractation.

## **12. Attribution de compétence -Loi applicable**

Attribution expresse et exclusive de compétence est faite au Tribunal de commerce de Paris pour tout litige entre les Parties concernant la formation, l'interprétation, l'exécution ou la fin des présentes Conditions générales même en cas de procédure de référé, d'expertise, d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de procédure non contradictoire. Les présentes Conditions générales sont soumises au droit français, à l'exclusion notamment des dispositions de la Convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

## **13. Dispositions finales**

Toute modification, tout complément ainsi que toute suppression partielle ou totale des présentes Conditions générales nécessite un écrit, y compris la modification ou la suppression de l'exigence d'un écrit.

13.1 Divisibilité. FOUAN APTEMIS se réserve la possibilité de céder les contrats passés avec les Clients et/ou de sous-traiter certaines fournitures de biens ou de services, sans qu'un accord écrit et préalable soit requis de leur part, ce qu'ils acceptent dès à présent sans réserve.

13.2 Cession. Si une ou plusieurs de ces stipulations des présentes Conditions générales, des Conditions particulières, Directives, Annexes et/ou bons de commandes étaient nulles, la validité des autres stipulations n'en serait pas affectée. Autant que faire se peut, il sera fait application d'une stipulation de substitution la plus semblable possible à celle qui avait été rédigée par les parties. On raisonnera de même pour les stipulations incomplètes, en se référant, si besoin est, aux principes généraux d'interprétation des contrats et de bonne foi contractuelle